

*Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2009*

*À cette assemblée ordinaire tenue le premier jour du mois de juin de l'an deux mille neuf, étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame et Messieurs les membres du Conseil.*

*Monsieur Clément Marcoux (absent)  
Monsieur Clément Roy  
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Ghislain Pouliot  
Monsieur Claude Poulin  
Madame Myriam Drouin*

*Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire trésorier est aussi présente.*

***Acceptation de l'ordre du jour***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin*

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.*

***Acceptation des procès verbaux***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier*

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès verbaux de la séance ordinaire du 4 mai, de l'ajournement du 19 mai 2009 soient acceptés tel que rédigés.*

***Vérification des comptes du mois***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy*

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois s'élevant à deux cent soixante dix sept mille neuf cent trente et un et quarante neuf (277 931,49\$) (MRC : 50 060. \$ + Immo : 137 278,36 \$ + général : 90 593,13 \$) soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés.)*

***Avis de motion***

***Avis de motion***

*Avis de motion est donné par le conseiller Claude Poulin qu'un règlement portant le **numéro 247** et ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007 concernant l'agrandissement de la zone RA-21.*

***Dépôt du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 247 ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007 concernant la modification de la zone RA-21.***

*CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté un règlement de zonage numéro 198-2007 en date du 4 février 2008 et qu'elle désire le modifier;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin*

2524-06-09

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le premier projet de règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 198-2007, soit adopté comme suit :*







**ARTICLE 3                    ENTRÉE EN VIGUEUR**

*Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.*

**Adopté le 1<sup>er</sup> juin 2009**

*Yvan Leblond, maire*

*Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier*

***Plus de trois (3) absences consécutives aux rencontres du Comité consultatif d'urbanisme (Guy Ferland).***

*CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Guy Ferland membre du comité consultatif d'urbanisme à plus de trois réunions consécutives;*

*CONSIDÉRANT que selon notre règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme, en cas d'absence non motivée à trois (3) réunions successives, le conseil peut nommer par résolution une autre personne pour terminer la durée du mandat du siège devenu vacant;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin*

2526-06-09

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT de faire la parution d'une annonce dans le journal afin de recruter une autre personne pour terminer la durée du mandat devenu vacant et siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme.*

***Rétrocession du lot numéro 2 721 440 à M. Julien Cliche***

*CONSIDÉRANT que l'usage prévu à l'époque sur la parcelle de terrain d'une dimension de 100 pieds x 100 pieds sur le lot numéro 2 721 440 qui servait à des fins d'extraction de gravier et qui n'est plus utilisée depuis plusieurs années;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy*

2527-06-09

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité ne s'objecte pas à rétrocéder cette parcelle de terrain à M. Julien Cliche pour la somme de 100,00 \$ + les frais d'arpentage ainsi que les frais notariés.*

***Adoption du rapport annuel 2007-2008 Service de sécurité incendie de la MRC de la Nouvelle-Beauce***

*ATTENDU que le schéma de couverture de risques de la MRC de la Nouvelle-Beauce a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 2 août 2007;*

*ATTENDU qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu, à chaque année, de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;*

*ATTENDU que le rapport annuel a été produit à partir des informations fournies par le directeur incendie de la Municipalité de Scott;*

*ATTENDU que les informations inscrites au rapport annuel 2007-2008 sont exactes;*

*ATTENDU qu'une copie du rapport annuel doit être transmise au Ministère de la sécurité publique;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier*

2528-06-09

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le rapport annuel 2007-2008 en sécurité incendie préparé par M. Nicolas Roy et l'autorise à le transmettre au Ministère de la sécurité publique.*

***Mise aux normes de l'usine de production d'eau potable***

*CONSIDÉRANT que la Municipalité de Scott désire mettre aux normes ses ouvrages de production d'eau potable, ce qui inclut principalement la mise en place d'un nouveau système de dosage de chlore et de séquestrant, la construction d'un serpentín de contact de chlore, le raccordement d'une ligne d'eaux usées ainsi que les travaux de mécanique de procédé et d'électricité associés;*

*CONSIDÉRANT que les travaux recommandés sont admissibles au retour de la taxe d'accise sur l'essence auquel a droit la Municipalité;*

*CONSIDÉRANT que cette eau doit satisfaire aux normes de qualité définies dans le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP);*

*CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 32 de la LQE, la Municipalité de Scott doit demander une autorisation auprès du MDDEP pour la réalisation des travaux;*

*CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin*

2529-06-09

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT : QUE la Municipalité de Scott demande une autorisation pour ces travaux;*

*QUE la Municipalité de Scott autorise BPR à soumettre les demandes d'autorisation au MDDEP en son nom;*

*QUE la Municipalité de Scott s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de BPR quant à leur conformité, et ce, au plus tard deux (2) mois après la mise en service des installations;*

*QUE la Municipalité de Scott s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une copie du manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable, et ce, au plus tard deux (2) mois après la mise en service de ces dernières;*

*QUE la Municipalité de Scott s'engage à utiliser et à entretenir les installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents qui seront fournis par les manufacturiers ainsi que dans le manuel d'exploitation qui sera préparé par BPR;*

*QUE la Municipalité de Scott s'engage à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau, et ce, tel qu'établi par le MDDEP;*

*QUE Madame Nicole Thibodeau, directeur-général est autorisée à signer au nom de la municipalité de Scott toute correspondance relative à cette demande.*

***Lettre de remerciements du Club F.A.D.O.Q.***

*Une lettre de remerciements est adressée à la Municipalité de la part du Club F.A.D.O.Q. pour les travaux effectués sur le terrain de balle en vue de leur tournoi de pétanque qui a eu lieu dimanche dernier.*

***Demande de don pour le patin artistique et le hockey mineur***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot*

2530-06-09

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité alloue une somme de 100,00 \$ pour le patin artistique et le hockey mineur.*

***Entrée de la rue Roy***

*Suite à la discussion pour les travaux à exécuter dans la rue Roy, le conseil municipal a pris la décision que la niveleuse serait passée régulièrement avant d'entreprendre les travaux majeurs.*

***Lettre à la Sûreté du Québec***

*Après une plainte reçue, une lettre sera adressée à la Sûreté du Québec afin d'avoir une surveillance plus accrue dans la rue du Camping, des Pins et des Sapins pour le bruit infernal causé par les fêtards résidants dans lesdites rues.*

*N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Claude Poulin à 20 :00 hres.*

*Yvan Leblond, maire*

*Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier*